

marques que j'ai faites sur cette réponse.

Mon Censeur m'accuse d'abord d'une petite supercherie; il présume que je ne suis rien moins que ce que je veux paroître, un Anti-Ecclesiastique converti; que je suis bien plutôt un de ces Ecclesiastiques entêtés sur le faux système du Clergé de France; que j'ai crû, qu'en me déguisant je pourrois donner plus de poids à mes réflexions. Sur cela il se trompe. C'est un fait connu de tous ceux avec lesquels je vis & de bien d'autres personnes encore avec lesquelles je suis lié par commerce de Lettres, qu'au commencement de la dispute j'avois soutenu de vive voix & par écrit, même avec vivacité, que les Biens d'Eglise, comme tous les autres situés dans le Royaume de France, étoient imposables. Ce sentiment me paroissoit alors si évident, que je ne concevois pas comment on pouvoit n'y pas souscrire. J'étois dans cette persuasion, lors qu'un Prélat très-respectable, à qui j'en avois écrit, m'envoya, pour me détromper, le Procès verbal de la dernière Assemblée du Clergé. Y ayant lu les Remontrances de cette illustre Assemblée, j'en fus frappé. Les raisons claires & solides qui y sont exposées, & l'autorité des Evêques, m'ont déterminé à changer de sentiment. La lumière me dessilla les yeux, & j'apperçus alors, que jusques-là j'avois regardé l'objet, pour ainsi dire, en profil, & non en plein. Je ne l'avois pas embrassé tout entier, tel qu'il est; je n'en voyois que certains côtés. Me sera-t-il permis de dire, que mon Censeur est dans la même position d'esprit où j'ai été. C'est le sort de l'humanité de se tromper. L'entêtement est un vice que chacun condamne, si non dans la pratique, du moins dans la spéculation. On me le reproche ce vice sans fondement. Ma conduite en est une preuve. Et celui qui me soupçonne de m'être présenté à u
Public